

Comment valider ses compétences métier ?

Qu'est-ce que la validation des compétences ?

La *validation des compétences* est un processus qui permet de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par une expérience de travail (rémunéré ou bénévole), par une formation ou par une expérience de vie, mais qui ne sont pas reconnues par un diplôme.

Elle permet d'obtenir un ou plusieurs Titres de compétence (certificat officiel reconnu par les trois gouvernements francophones du pays, à savoir la Région Wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission Communautaire Francophone de la Région de Bruxelles-Capitale) qui attestent la maîtrise des compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'une ou de plusieurs parties de métier.

Les métiers peuvent être divisés en plusieurs Titres de compétence, correspondant chacun à une partie de métier cohérente avec les demandes du marché de l'emploi.

Pourquoi valider vos compétences ?

L'obtention de Titres de compétence peut favoriser l'accès à l'emploi, la mobilité sur le marché de l'emploi, l'accès à un parcours de formation et peut aussi, pour certains métiers, faciliter l'accès à la profession.

Comment obtenir un Titre de compétence ?

Pour obtenir un Titre de compétence, vous devez réussir une épreuve pratique ressemblant à une situation professionnelle réelle. Cette épreuve est gratuite et est organisée dans un Centre de validation agréé. La durée de ces épreuves varie de une heure à maximum douze heures en général.

Qui peut se présenter à ces épreuves de validation ?

Toute personne, au-delà de 18 ans (fin de l'obligation scolaire), travailleur, chercheur d'emploi, indépendant, ou autre, qui possède des compétences professionnelles non reconnues par un titre scolaire (par exemple parce que la scolarité n'a pas été terminée ou qu'une formation a été accomplie à l'étranger), et qui souhaite les valoriser.

Pour quels métiers ?

Actuellement, en Belgique francophone, la validation est possible dans près de 50 métiers des secteurs suivants : Administration/économie/gestion, Arts et culture, Automobile, Commerce et distribution, Construction, Électricité, Environnement, Industrie et commerce alimentaires, Industrie technologique, Informatique, Intersectoriel, Logistique, Métiers de la valorisation des déchets, Pouvoirs publics, Secteur du bois, Secteur du textile, Secteur

Horeca, Services aux personnes.

Plus d'informations

Pour connaître les métiers concernés (liste évolutive), visitez le site du [Consortium de validation des compétences](#)

En Région bruxelloise

parlez-en à un conseiller, prenez connaissance des modalités de contact :

[Services et horaire de la Cité des métiers de Bruxelles](#)

ou assistez à une séance d'information. Pour vous informer des prochaines séances, consultez [les rendez-vous de la Cité des métiers](#).

Au besoin, envisagez aussi une [Préparation à la Validation des compétences](#) ou un [Accompagnement aux épreuves de Validation des compétences](#) pour certains métiers.

Vous êtes chercheur d'emploi ? Deux [services d'Actiris](#) peuvent vous faciliter l'accès à la validation des compétences.

En Région wallonne

adressez-vous au Carrefour Emploi-Formation de votre région. N° vert du Forem : 0800 939 47

FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Pour connaître les détails et les dernières informations de chaque formation ou service, trouver la fiche sur Dorifor.be avec son numéro de référence

Cité des métiers de Bruxelles

1210 Bruxelles - Avenue de l'Astronomie 14

Découvrir la Validation des compétences

[RÉF. 7782](#)

Vous avez de l'expérience dans un métier ? Vous ne savez pas le prouver ? La Validation des compétences peut vous aider !

Durée: 2 heures **Coût:** Gratuit **Pour s'informer et postuler:** Participez à une séance programmée en consultant cette formation sur Dorifor.be

Métiers administratifs : découvrir la Validation des compétences

[RÉF. 9075](#)

Vous avez de l'expérience dans un métier administratif ? Vous ne savez pas le prouver ?
La Validation des compétences peut vous aider !

Durée: 2h30 **Coût:** Gratuit **Pour s'informer et postuler:** Participez à une séance programmée en consultant cette formation sur Dorifor.be

Ouvrier boulanger-pâtissier | Ouvrière boulangère-pâtissière [RÉF. 8726](#) : découvrir la Validation des compétences

Vous avez de l'expérience dans la boulangerie ou la pâtisserie? Vous ne savez pas le prouver officiellement ? La Validation des compétences peut vous aider !

Durée: 2 heures **Coût:** Gratuit **Pour s'informer et postuler:** Participez à une séance programmée en consultant cette formation sur Dorifor.be